



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 18010

## Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les craintes éprouvées par les radios associatives devant le projet de suppression de la publicité sur les chaînes de télévision publiques. En effet, une partie des fonds, qui leur sont attribués pour leur fonctionnement, proviennent de la taxe payée sur la publicité des chaînes privées mais aussi publiques. Une diminution de ce fond est donc à prévoir, qui portera atteinte au fonctionnement des radios, jusqu'à menacer leur survie. Il lui demande quelles mesures seront prévues pour assurer la pérennité des radios associatives devant cette menace.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18010

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2008, page 1733

**Réponse publiée le :** 23 septembre 2008, page 8178